

LES BASES DE LA PUISSANCE

Enjeux géopolitiques et stratégiques
des bases militaires avancées

Morgan PAGLIA

Mai 2020



Laboratoire
de Recherche
sur la Défense

L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 979-10-373-0180-2

© Tous droits réservés, Ifri, 2020

Comment citer cette publication :

Morgan Paglia, « Les bases de la puissance. Enjeux géopolitiques et stratégiques des bases militaires avancées », *Focus stratégique*, n° 97, Ifri, mai 2020.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : ifri.org

Focus stratégique

Les questions de sécurité exigent une approche intégrée, qui prenne en compte à la fois les aspects régionaux et globaux, les dynamiques technologiques et militaires mais aussi médiatiques et humaines, ou encore la dimension nouvelle acquise par le terrorisme ou la stabilisation post-conflit. Dans cette perspective, le Centre des études de sécurité se propose, par la collection **Focus stratégique**, d'éclairer par des perspectives renouvelées toutes les problématiques actuelles de la sécurité.

Associant les chercheurs du centre des études de sécurité de l'Ifri et des experts extérieurs, **Focus stratégique** fait alterner travaux généralistes et analyses plus spécialisées, réalisées en particulier par l'équipe du Laboratoire de Recherche sur la Défense (LRD).

Auteur

Morgan Paglia est chercheur au Centre des études de sécurité de l'Ifri. Diplômé de l'IEP d'Aix-en-Provence et doctorant à l'Institut Catholique de Paris ses travaux portent sur l'évolution du débat stratégique américain et les problématiques de déni d'accès depuis la première guerre du Golfe. Il a récemment publié avec Vincent Tourret, « L'Iran et ses proxys. Les défis de la guerre par procuration » dans la collection *Focus Stratégique* (2020).

Comité de rédaction

Rédacteur en chef : Élie Tenenbaum

Assistant d'édition : Antoine Labarre

Résumé

À travers l'histoire, les grandes puissances se sont appuyées sur des bases militaires avancées pour intervenir dans une zone d'intérêt, assurer la sécurité d'un allié ou contrôler un territoire. De par leur place clé dans les dispositifs de projection de force, les bases ont aussi été des cibles privilégiées de stratégies de déni d'accès et d'interdiction de zone. Si les intrusions ou le harcèlement par tir indirect ont été les principaux modes opératoires employés au cours des conflits récents d'Irak, d'Afghanistan ou du Mali, l'environnement opérationnel actuel voit également émerger de nouvelles capacités offensives, notamment en matière de frappe dans la profondeur, tant auprès des groupes armés que des puissances émergentes. Ces menaces se doublent d'une évolution géopolitique qui conduit à une approche plus transactionnelle dans la relation avec les pays-hôtes et fragilise l'assise diplomatique des emprises militaires à l'étranger. Prises ensemble, ces tendances posent la question des adaptations nécessaires à l'entretien d'un réseau de bases avancées, à la fois en matière de protection (défenses actives, alternatives opérationnelles) et de posture stratégique.

Abstract

Throughout history, great powers have relied upon forward military bases, either to support their interventions in areas of interest, to re-assure allies or to control a territory. Because of their key role in force projection, forward bases have also become priority targets for adversaries. Although intrusion and harassment by indirect fires have been the preferred operating modes employed by armed groups during the wars of Afghanistan, Iraq and Mali, future operational environment will be rigged by the rise of new offensive capabilities, especially in the field of indirect fires and deep strikes, both among non-state actors and emerging powers. These operational threats add to a geopolitical context leading to a more transactional relation with host countries, thus fragilizing the diplomatic seating of some forward bases abroad. Taken together, these trends call for adapting forward presence networks, both in terms of protection (active defense, alternate operational options) and strategic posturing.

Sommaire

INTRODUCTION	9
LES BASES DANS LES STRATÉGIES DE POSITIONNEMENT.....	13
Généalogie des bases avancées	13
<i>Le rôle opérationnel des camps</i>	<i>13</i>
<i>Les bases des premières puissances globales</i>	<i>14</i>
<i>Des infrastructures clés à l'âge industriel.....</i>	<i>15</i>
La guerre froide et les transformations de l'accès stratégique	17
<i>Un atout-maître du camp occidental</i>	<i>17</i>
<i>Une reconfiguration post-coloniale.....</i>	<i>19</i>
UNE GÉOPOLITIQUE DES BASES EN ÉVOLUTION PERMANENTE	21
Les stratégies d'accès	21
<i>Le redéploiement américain</i>	<i>21</i>
<i>Des « confettis d'empire » aux « nouvelles routes de la soie ».....</i>	<i>23</i>
Les limites diplomatiques de l'accès	25
LES MENACES OPÉRATIONNELLES SUR LES BASES AVANCÉES	29
Les menaces asymétriques et le risque d'enfermement tactique	29
<i>Un dispositif vulnérable aux intrusions</i>	<i>30</i>
<i>Harcèlement et tirs indirects.....</i>	<i>32</i>
<i>Des dilemmes grandissants.....</i>	<i>33</i>
L'essor des capacités d'entrave.....	34
L'AVENIR DES BASES AVANCÉES	39
Les progrès des défenses actives.....	39
Le pari de la défense passive.....	43
Les alternatives aux bases avancées	44
<i>Les concepts de bases mobiles</i>	<i>44</i>
<i>Projection métropolitaine</i>	<i>45</i>
<i>Le potentiel du « sea basing »</i>	<i>46</i>
CONCLUSION	49

Introduction

Depuis l'Antiquité, la puissance militaire a toujours cherché à s'inscrire durablement dans l'espace. Les camps militaires, les forteresses et autres points d'appui jalonnent les zones d'opération autant qu'ils commandent l'accès aux grands flux stratégiques régionaux et internationaux. Alors qu'elle était autrefois principalement le résultat de conquêtes, l'implantation d'une présence militaire avancée s'inscrit, à partir de la seconde moitié du ^{xx}e siècle, dans une logique de plus en plus contractuelle, rejoignant le champ plus large de la coopération de défense, des alliances et autres partenariats stratégiques de long terme. Elle demeure en outre le reflet d'une posture stratégique expéditionnaire de la part du pays y recourant.

Qu'elle soit établie de manière durable ou temporaire, l'implantation physique des forces sur les théâtres d'opérations est non seulement une nécessité logistique mais aussi un atout stratégique et opérationnel. Des conflits asymétriques impliquant le maillage de vastes territoires (Afghanistan, Irak...) aux opérations d'« entrée en premier » d'une force expéditionnaire sur un théâtre d'opérations, les bases avancées ont été des maillons importants de l'efficacité stratégique des opérations extérieures. En janvier 2013, c'est par exemple à partir des points d'appui entretenus de longue date par la France au Sahel que sont partis les premiers raids destinés à endiguer l'avancée des colonnes de djihadistes venues du nord du Mali.

La prouesse logistique et opérationnelle de l'opération *Serval* s'est toutefois déroulée face à des adversaires n'ayant pas les moyens d'entraver le déploiement et la manœuvre des forces françaises sur le théâtre. Alors qu'une présence durable sur le théâtre demeure essentielle à l'accomplissement de certains effets stratégiques et politiques, la diffusion de capacités de déni d'accès et d'interdiction de zone (en anglais *anti-access/area denial*, A2/AD) pourrait rendre cette implication locale plus risquée et plus coûteuse. Du fait de leurs rôles opérationnel, stratégique et diplomatique, ces bases constituent un élément crucial et souvent sous-estimé des stratégies nationales. La remise en cause de l'accès sans entrave aux théâtres d'opérations et de la supériorité informationnelle et technologique dont les armées occidentales jouissent depuis trente ans aurait de profondes répercussions sur les architectures de sécurité de

nombreuses régions du monde¹. Cette situation est d'autant plus problématique qu'elle semble vouée à s'accélérer sous l'effet d'un rééquilibrage global de la puissance². Aisément identifiables et statiques par nature, les bases constituent ainsi un élément singulièrement exposé au processus d'érosion du « confort opératif », en même temps qu'une cible de choix dans le cadre de manœuvres cherchant à dissuader, entraver ou mettre un terme à l'intervention d'une puissance étrangère.

Traditionnellement, la défense des bases s'envisage à travers trois types de menaces : l'intrusion d'un commando à des fins de sabotage, le harcèlement par tir indirect et le bombardement aérien (*offensive counter-air*). Les aviateurs ont en mémoire les premières heures de la guerre des Six jours en 1967, lorsque l'armée de l'air israélienne avait détruit au sol 362 appareils égyptiens, syriens et jordaniens, lui permettant d'établir d'emblée un rapport de force nettement favorable³. Dans la période récente, la diffusion de moyens de frappes de précision à longue distance tels que les missiles balistiques et de croisière, les roquettes guidées, la démocratisation des drones ou encore l'avènement du domaine cyber-électronique tendent à élargir le périmètre des menaces auxquelles sont exposées ces emprises, et à réintroduire des problématiques de protection et de défense souvent négligées depuis la fin de la guerre froide. Cet ensemble de menaces apparaît d'autant plus prégnant que les bases avancées sont par nature plus isolées et exposées que sur les territoires nationaux.

Les vulnérabilités de ces bases dépassent le seul volet militaire. Des stratégies indirectes peuvent chercher à remettre en cause l'accès de puissances expéditionnaires à des installations situées sur le territoire d'États souverains, ou à contraindre leur liberté d'action depuis ces points. La présence de troupes étrangères sur le sol d'une nation indépendante peut cristalliser d'importantes tensions politiques et prêter le flanc à des manœuvres d'influence hostiles. Intervenues initialement pour la défense de l'intégrité territoriale malienne en 2013, les forces françaises semblent ainsi avoir attiré une attention disproportionnée de la part des citoyens des pays du G5 Sahel. La tenue du sommet de Pau au début de l'année 2020, au cours duquel Paris a exhorté les chefs d'État africains à manifester leur adhésion à

1. C. Brustlein, « L'entrée en premier et l'avenir de l'autonomie stratégique », *Focus stratégique*, n° 70, Ifri, novembre 2016.

2. C. Brustlein, É. de Durand, et E. Tenenbaum, *La suprématie aérienne en péril : menaces et contre-stratégies à l'horizon 2030*, Paris, Documentation française, 2014, p. 90.

3. T. Segev, *1967: Israel, the War, and the Year That Transformed the Middle East*, New York, Metropolitan Books, 2007, p. 349.

la présence militaire française dans la région, reflète le risque d'une armée étrangère polarisant les critiques au nom du souverainisme⁴.

Les bases avancées varient tant par leur taille, leur forme, leur statut que par leurs rôles. En France, l'état-major des armées distingue les bases permanentes (forces de présence) des bases de théâtre, et les bases opérationnelles avancées des pôles opérationnels de coopération⁵. Cette étude envisage au contraire le rôle des bases opérationnelles avancées comme toute emprise militaire située en dehors du territoire national. Après avoir replacé la problématique des bases avancées dans une perspective à la fois historique et stratégique, l'étude dresse un constat des défis auxquels les stratégies expéditionnaires et les bases opérationnelles sont confrontées. Elle s'achève en explorant un éventail de réponses permettant de pérenniser ou, à l'inverse, de faire évoluer la place des bases de théâtre dans les postures expéditionnaires.

4. « Le sommet de Pau, "une clarification" quant à la présence française au Sahel », Radio France Internationale, 13 janvier 2020.

5. « Les forces françaises prépositionnées », État-Major des Armées, Paris, 2016.

Les bases dans les stratégies de positionnement

L'implantation des bases a été, selon l'historien britannique Arnold Toynbee, « la principale méthode par laquelle Rome a établi sa suprématie politique sur le monde⁶ ». La République impériale se proposait en effet de protéger ses alliés étrangers, en détachant sur leur territoire une force. En contrepartie, ces derniers cédaient une parcelle de terrain pour l'édification d'une forteresse, d'où rayonnait ensuite la puissance romaine. Si elles ont été plus ou moins fortifiées selon les époques, les bases avancées ont conservé leur vocation première : protéger la force et ses lignes d'approvisionnement. Souvent, les bases opératives fonctionnent en réseau avec d'autres types d'implantations telles que les bases tactiques (ou avant-postes) positionnées au plus près de l'adversaire et les bases stratégiques concentrant les fonctions de commandement.

Parallèlement aux évolutions qui affectent fréquemment la forme et le rôle des bases avancées aux niveaux tactique et opératif, des changements plus profonds se manifestent au plan politico-stratégique. Si les bases ont dans un premier temps accompagné l'expansion des empires, elles agrègent à partir du XIX^e siècle, de plus en plus de fonctions logistiques et de soutien liées à la mécanisation des armées. Cette tendance se poursuit au XX^e siècle alors même que les modes d'implantation des bases avancées se trouvent bouleversés par les vagues de décolonisation.

Généalogie des bases avancées

Le rôle opérationnel des camps

Avant de devenir des points d'appui permanents, les bases étaient à l'origine des camps ayant pour vocation d'abriter une armée déployée en territoire hostile ou imparfaitement soumis. Ce faisant, elles offraient aux troupes l'occasion de se régénérer, et de maintenir des points de ravitaillement sécurisés le long d'un axe de progression. La sécurité du camp permet enfin de donner au stratège les moyens d'attendre une opportunité tactique afin

6. A. Toynbee, *America and the World Revolution, and Other Lectures*, New York, Oxford University Press, 1962, p. 105-106.

de combattre l'adversaire dans les meilleures conditions, d'attendre des renforts ou d'assurer une option de repli en cas de défaite⁷. Dès l'Antiquité, protéger son camp et s'emparer de celui de l'adversaire s'érige en objectif clé, rythmant la cadence des opérations.

De l'importance stratégique de la protection des bases émerge l'art de la castramétation ou de la fortification d'un camp. Du choix de la position à la construction des murs d'enceinte, les armées romaines ont été les premières à systématiser ce principe dès le III^e siècle avant notre ère⁸. L'historien grec Polybe, qui a livré la description du camp romain, note le caractère systématique de ses mensurations et de son organisation. C'est ainsi que chaque élément d'une légion connaît le rôle qui lui est attribué dans la construction ou la protection du camp⁹. Cette pratique permet d'entreposer le train de l'armée et d'envoyer des subdivisions d'une légion mener des actions et « rayonner » autour du camp sans risquer de voir les vivres saisis ou détruits par l'adversaire.

Les bases des premières puissances globales

Par-delà le rôle purement opérationnel des camps, l'implantation de bases avancées a aussi très tôt été liée aux intérêts économiques et à la sécurisation des flux le long des grandes voies de communication terrestres et maritimes. Sur les routes qui mènent à l'Asie, certains points de passage obligés sont particulièrement convoités, à l'instar de Malindi, Aden, Hormuz, Calicut ou Malacca. Tant l'armada chinoise de l'amiral Zeng He au XV^e siècle que les Portugais un siècle plus tard les utilisent pour leurs expéditions dans l'océan Indien¹⁰.

Si la possession d'un réseau de points d'appui à l'échelle du monde permet de développer des accès privilégiés aux marchés étrangers, elle rend aussi possible la projection de la puissance navale pour rétablir la maîtrise des mers (*Command of the Sea*), dans le cas où la libre circulation des marchandises serait interrompue ou bloquée par une puissance rivale ou toute autre forme de nuisance (piraterie notamment)¹¹. Nonobstant les révolutions technologiques, la puissance sur mer implique donc, comme pour les camps terrestres de l'Antiquité, « l'établissement de dépôts de vivres [et le]

7. J. Roth, *The logistics of the Roman Army at War: 264 B.C. - A.D. 235*, Leiden, Brill, 1999, p. 304.

8. La construction des camps militaire fait l'objet d'un savoir-faire technique, la castramétation.

9. Polybius, *The Histories*, Oxford University Press, 2010, p. 402.

10. R. Harkavy, *Strategic Basing and the Great Powers, 1200-2000*, Londres, Routledge, 2007, p. 30.

11. A. Blin et G. Chaliand, « Alfred Thayer Mahan », in T. de Montbrial et J. Klein (dir.), *Dictionnaire de stratégie*, Paris, Perrin, 2016, p. 639.

maintien des communications entre ces dépôts et les bases métropolitaines¹² ».

Les bases navales acquièrent une importance de plus en plus grande avec l'étirement des lignes logistiques¹³. Au Moyen Âge, les marines vénitiennes (Méditerranée), mongoles (mers de Chine), ottomanes (Méditerranée, mer Rouge) disposent toutes de réseaux de points d'appui régionaux¹⁴. Au XVI^e siècle, le Portugal se dote à son tour d'un réseau de places fortes pour protéger ses comptoirs commerciaux (*feitorias*) le long de la route des Indes : on en compte une quarantaine en 1571 – entre Sofala sur la côte orientale de l'Afrique et Nagasaki au sud du Japon, en passant par l'archipel des Moluques en Insulinde – qui permettent à Lisbonne de contrôler une part importante du commerce asiatique¹⁵.

La multiplication des comptoirs protégés permet de projeter des flottes commerciales et militaires de plus en plus importantes, et de plus en plus loin. Les besoins augmentent substantiellement avec l'expansion des réseaux commerciaux en Asie, à la fois par la république des Provinces Unies et par le Royaume-Uni, qui poursuit au XVII^e siècle une stratégie d'expansion de son réseau de bases pour appuyer la projection de la *Royal Navy*. Pas moins de vingt nouveaux points d'appui sont créés entre 1609 et 1686 en Océan indien, dans l'océan Atlantique et la mer Méditerranée.

Au XVIII^e siècle, l'extension des empires coloniaux, par la conquête de l'hinterland de ces comptoirs, rend nécessaires des bases avancées plus robustes. Le réseau de forts déployés par la France et la Grande-Bretagne en Inde et surtout en Amérique du Nord au cours de la guerre de Sept ans vient confirmer l'importance de la stratégie des bases pour le contrôle de vastes espaces, aussi bien maritimes – le long des côtes – que terrestres – le long des routes et plus encore des axes fluviaux.

Des infrastructures clés à l'âge industriel

Jusqu'au XIX^e siècle, la relative simplicité des marines à voile et le faible encombrement du trafic océanique offraient de nombreuses possibilités d'escales pour le ravitaillement et l'entretien des navires. Cette situation change progressivement avec l'arrivée de la propulsion à vapeur. Si celle-ci améliore considérablement la vitesse et la régularité du trafic maritime, elle entraîne aussi une dépendance nouvelle au charbon qui rend indispensable

12. A. T. Mahan, *The Influence of Sea Power Upon History, 1660-1783*, Boston, Dover, 2012.

13. H. Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, Paris, Economica, 2011, p. 794.

14. R. E. Harkavy, *Strategic Basing and the Great Powers, 1200-2000*, *op. cit.*, p. 12.

15. F. Gipouloux, *La Méditerranée asiatique. Villes portuaires et réseaux marchands en Chine, au Japon et en Asie du Sud-Est, XVIe-XXIe siècles*, Paris, Editions CNRS, 2009, p. 480.

l'installation de dépôts le long des voies de communication. Cette problématique suscite une compétition importante entre puissances navales pour la détention du plus grand nombre de points d'appui stratégiques.

En France, la multiplication des points d'appui est prônée dès la Monarchie de Juillet par Guizot (Polynésie, Mayotte¹⁶) et poursuivie sous Napoléon III (Dakar et Saigon¹⁷) et la III^e République. En 1890, l'Amirauté propose la création de dix bases d'opérations navales choisies selon des considérations stratégiques et devant être dotées d'un système défensif complet (notamment Martinique, Saintes, Dakar, Saigon, Haiphong, Nouméa et Libreville) pour faire contrepoids aux vingt-cinq bases navales britanniques. À la même époque, les États-Unis multiplient également les points d'appui au nom de leur « politique de la porte ouverte », menant par exemple à la construction de Pearl Harbor, sur l'archipel hawaïen, acquis en 1887 après l'expropriation des populations indigènes¹⁸.

Les besoins d'infrastructures de maintenance liés à la mécanisation des armées ne font que s'accroître avec le temps. À partir de l'entre-deux guerres, le mazout remplace le charbon et les dépôts de carburant doivent être adaptés, tandis que les installations requièrent de plus en plus de mains d'œuvre¹⁹. En 1939 à Malte, une trentaine de bâtiments de premier rang (porte-avions, destroyers, cuirassiers, croiseurs) est servie par 15 000 marins auxquels s'ajoutent 10 000 ouvriers qui travaillent également sur la base navale pour assurer l'entretien des bâtiments²⁰.

Pourtant, ces investissements sont rarement prioritaires aux yeux des décideurs, comme en témoigne le Premier Lord de l'Amirauté britannique, en 1908, soulignant que « chaque penny dépensé dans les constructions et les fortifications, et qui aurait pu être dépensé pour acquérir plus de navires, est de l'argent inutilement et mal dépensé²¹ ». En France, le manque d'investissements dans les infrastructures des bases outre-mer se fait lourdement ressentir jusqu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale²².

16. Comité pour l'histoire de l'armement (Paris), *Les bases et les arsenaux français d'outre-mer, du Second Empire à nos jours*, Panazol, Lavauzelle, 2002, p. 21.

17. *Ibid.*, p. 22.

18. D. Vine, *Base Nation: How U.S. Military Bases Abroad Harm America and the World*, New York, Metropolitan Books, 2015, p. 87.

19. *Ibid.*, p. 218.

20. *Ibid.*, p. 211.

21. P. Lasterle, « La genèse de la base de Mers el-Kébir », in Comité pour l'histoire de l'armement, *Les bases et les arsenaux français d'outre-mer, du Second Empire à nos jours*, *op. cit.* P. Vial, « Un impossible renouveau : bases et arsenaux d'outre-mer, 1945-1975 », in *Ibid.*, p. 281.

22. Mers El Kébir est un cas emblématique : choisie pour être une base navale de première importance en Méditerranée, ses travaux débutent en 1937 pour n'être terminés qu'après la Seconde Guerre mondiale. Voir P. Lasterle, « La genèse de la base de Mers el-Kébir », *op. cit.*, p. 169.

Tableau n° 1 : classement des bases navales françaises en 1945

Hiérarchie des bases	
Base principale	Brest, Toulon, Oran – Mers el-Kébir, Dakar
Base secondaire	Cherbourg, Lorient, Bizerte, Diégo-Suarez, Cam-Ranh
Point d'appui	Boulogne, La Pallice, Casablanca, Alger, Port Etienne, Pointe Noire, Djibouti, Nouméa, Bora-Bora
Fonctions des bases	
Base industrielle	<i>Construction neuves, refontes et grands carénages</i>
	Brest, Lorient, Toulon
Base d'entretien	<i>Réparations des avaries de combat petits carénages</i>
	Cherbourg, Oran-Mers el-Kébir, Bizerte, Dakar, Diégo-Suarez
Base de relâche	<i>Abri et ravitaillement</i>
	Boulogne, Alger, Port-Etienne, Pointe-Noire, Djibouti, Cam-Ranh, Nouméa, Bora-Bora

P. Vial, « Un impossible renouveau : bases et arsenaux d'outre-mer, 1945-1975 », *Les bases et les arsenaux français d'outre-mer, du second empire à nos jours*, Lavauzelle, 2002, p.292.

La guerre froide et les transformations de l'accès stratégique

Un atout-maître du camp occidental

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la rivalité entre les deux Grands se traduit par une compétition pour l'« accès stratégique ». Face à une Union soviétique enclavée en Eurasie, le monde occidental dispose de l'immense réseau de bases fourni par les empires coloniaux des États membres de l'Alliance atlantique (Royaume-Uni, France, Portugal) ainsi que

de celui des États-Unis qui se compose en 1945 de plus de 2 000 sites²³. Ce dernier est d'autant plus important que de nouveaux besoins émergent avec la dissuasion nucléaire. À l'époque où les seuls vecteurs de l'arme atomique sont des bombardiers, dont le rayon d'action reste limité, les bases avancées sont pour les États-Unis indispensables pour conduire des représailles nucléaires contre l'Union soviétique. En cas d'éclatement d'un conflit, elles permettent aussi de réduire le temps de vol pour arriver sur zone, et ainsi d'accroître le « temps utile » au-dessus des cibles²⁴.

Les bases jouent également un rôle central dans la stratégie d'endiguement et de dissuasion élargie, comme autant de pions permettant de consolider les frontières de la guerre froide. Les forces de l'OTAN entretiennent à Berlin-Ouest des garnisons, certes trop faibles pour espérer vaincre ou même survivre en cas d'attaque soviétique, mais attestant néanmoins de l'engagement indéfectible de l'Alliance à défendre ce territoire contesté. On retrouve aujourd'hui un principe similaire derrière le déploiement de bataillons multinationaux de l'OTAN dans les pays Baltes et en Pologne dans le cadre de l'*Enhanced Forward Presence*²⁵. Jusqu'à ce jour, la présence avancée articulée autour de bases permanentes demeure centrale dans la stratégie américaine de dissuasion élargie, et se décline aussi bien sur le territoire de pays membres de l'OTAN que sur celui du Japon, de la Corée du Sud ou de Bahreïn.

La compétition Est-Ouest amène, en outre, les superpuissances à mettre l'accent sur les « installations techniques » participant aux systèmes de commandement et de contrôle (C2) ou de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) destinées principalement à appuyer les forces nucléaires stratégiques, ainsi qu'aux essais de ces dernières. De nouveaux types d'installations émergent en lien avec le suivi des satellites, l'interception des communications adverses et des signaux radars, la télémétrie des missiles ou l'alerte avancée. Afin de donner un préavis de quelques heures à leurs bombardiers pour décoller en cas d'attaque surprise soviétique, des radars d'alerte avancée sont installés dès les années 1950 en Alaska, au Groenland, et au Royaume-Uni – dont le rôle devient crucial avec l'introduction des missiles balistiques.

23. J. R. Blaker, *United States Overseas Basing: An Anatomy of the Dilemma*, New York, Praeger, 1990, p. 9.

24. A. Wohlstetter, « On the Value of Overseas Bases », article disponible sur : www.rand.org.

25. E. Tenenbaum, « Le rôle stratégique des forces terrestres », *Focus stratégique*, n° 78, Ifri, février 2018, p. 41.

Une reconfiguration post-coloniale

L'avantage occidental inhérent à l'empreinte globale des empires coloniaux européens s'estompe graduellement sous l'effet des indépendances d'Asie et d'Afrique. Malgré des tentatives de maintien de ses bases au Maghreb, Paris abandonne entre 1955 et 1968 toutes ses emprises militaires au sud de la Méditerranée. La base stratégique de Mers el-Kébir par exemple, seul point d'appui sanctuarisé par les accords d'Évian, est finalement rétrocédée en 1968 à l'Algérie²⁶. Parmi les nouveaux pays indépendants, nombreux sont ceux qui s'opposent à toute nouvelle implantation militaire étrangère, car trop synonyme de néo-impérialisme.

Face à ce reflux post-colonial apparaît aux États-Unis au début des années 1960 le *Strategic Island Concept*, qui vise à transférer une part des forces américaines prépositionnées sur des îles à la souveraineté moins sourcilleuse, à l'instar de Guam, dépendance américaine dans le Pacifique²⁷. C'est aussi le cas de la base de Diego Garcia sur l'archipel des Chagos dans l'océan Indien, que le Royaume-Uni sépare administrativement de l'île Maurice, ainsi que plusieurs ilots des Seychelles, pour créer les *British Indian Ocean Territories* – violant au passage les accords internationaux sur la décolonisation interdisant de diviser les colonies. La construction de la base de Diego Garcia au profit des États-Unis commence en 1971 après l'éviction de sa population, donnant aujourd'hui un argument-massue à Maurice pour contester la validité de la décision britannique²⁸.

Malgré le non-alignement proclamé des nouveaux pays indépendants, la perte d'influence des Occidentaux s'opère parfois au profit du camp socialiste, dont le soutien à la décolonisation est récompensé par l'ouverture de bases ou de droits d'accès soviétiques en Égypte (jusqu'en 1972), à Cuba, en Angola, en Algérie, en Syrie, en Inde, à Madagascar, etc. Au sommet de sa puissance, la marine soviétique affiche ainsi le troisième réseau de bases prépositionnées au monde. Il ne subsiste, après la chute de l'URSS, qu'une portion congrue de ce réseau, aujourd'hui limité à quelques pays d'Asie centrale et à la Syrie.

Les nations occidentales elles-mêmes s'autonomisent par rapport à l'allié américain. Le meilleur exemple est la décision du général de Gaulle de se retirer du commandement intégré de l'OTAN en 1966. En moins d'un an, 30 000 militaires américains et leurs familles – au total 80 000 personnes

26. E. Tenenbaum, M. Paglia et N. Ruffié, « Confettis d'empire ou points d'appui ? L'avenir de la stratégie française de présence et de souveraineté », *Focus stratégique*, n° 94, Ifri, février 2020, p. 20.

27. D. Vine, *Base Nation*, *op. cit.*, p. 74.

28. *Ibid.*, p. 77.

vivant en France – doivent évacuer le pays. L'impact socio-économique au plan local est significatif²⁹.

D'une manière générale, le tournant post-colonial transforme les stratégies d'accès, en ouvrant la voie à une relation de plus en plus transactionnelle. Si le déploiement permanent de forces à l'étranger peut contribuer à la sécurité d'un pays donné, elle procure surtout un avantage stratégique à la puissance extérieure qui souhaite s'y implanter. L'obtention de droits d'accès peut alors faire l'objet de marchandages entre superpuissances et pays hôtes, ces derniers demandant un droit de regard sur les opérations menées depuis leurs territoires. Certains partenaires occidentaux des États-Unis hébergeant une station d'écoute ou des moyens de renseignement demandent ainsi le partage des informations recueillies³⁰. Craignant d'être indûment entraînés dans un conflit, d'autres pays hôtes visent à limiter les conditions d'emploi (*caveats*) de leurs infrastructures, aboutissant parfois à abandonner le terme de « base », renvoyant à un usage discrétionnaire, au profit de celui « d'installation » ou de « facilité³¹ ».

Les accords de défense convenus entre parties couvrent trois grandes problématiques. D'abord, ils détaillent précisément l'installation, le nombre de troupes, les infrastructures et les capacités qu'une puissance étrangère entend déployer sur place. Ces négociations sont ensuite complétées par des accords définissant le statut légal, fiscal et administratif des forces étrangères (*Status of Forces Agreement* ou SOFA). Troisièmement, les accords peuvent comporter des dispositions économiques et politiques. Cette logique partenariale transforme radicalement le cadre d'emploi et de déploiement de forces à l'étranger, en conditionnant l'accès stratégique à la convergence de vue au moins partielle entre la puissance utilisatrice et le pays hôte. Certains qualifient en conséquence le réseau américain de « *leasehold empire* » en référence au système de bail locatif que les pays hôtes peuvent remettre en cause sous faible préavis³².

29. A. Bergeret-Cassagne, *Les bases américaines en France : impacts matériels et culturels 1950 - 1967*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 27.

30. R. E Harkavy, *Strategic Basing and the Great Powers, 1200-2000*, *op. cit.*, p. 5.

31. *Ibid.*

32. S. L. Pettyjohn et J. Kavanagh, *Access Granted: Political Challenges to the U.S. Overseas Military Presence, 1945-2014*, Santa Monica, RAND Corporation, 2016, p. 11.

Une géopolitique des bases en évolution permanente

La fin de la guerre froide inaugure une phase de réarticulation des réseaux de présence militaire avancée. Pour « l'hyperpuissance » américaine, il devient plus difficile de justifier – auprès du contribuable comme des opinions étrangères – un déploiement aussi massif de forces à l'étranger en l'absence de menace immédiate, alors même que Washington bénéficie de la « maîtrise des espaces communs³³ ». En même temps, la multiplication des interventions militaires limitées (maintien de la paix, lutte contre le terrorisme, etc.), notamment en Afrique et au Moyen-Orient, fait perdurer le besoin en bases avancées, quoiqu'avec des priorités et des critères différents de ceux de la guerre froide. Dans cette géopolitique en évolution permanente, d'autres forces expéditionnaires mènent également leur jeu qu'il s'agisse des anciennes puissances coloniales (France, Royaume-Uni), d'acteurs résurgents tels que la Russie, ou émergents tels que la Chine. Le retour progressif à un contexte de « compétition stratégique » globale se décline alors dans le domaine de l'accès.

Les stratégies d'accès

Le redéploiement américain

Une réflexion globale sur la notion d'accès stratégique émerge aux États-Unis au lendemain de la guerre du Golfe (1990-1991). Le succès spectaculaire de la coalition est alors présenté comme le triomphe de la « révolution dans les affaires militaires » née de l'intégration des technologies de l'information et de moyens de frappes de précision. Mais pour une frange plus critique de la communauté de défense américaine, la défaite irakienne s'explique surtout par son inaction totale face aux forces de la coalition, notamment au moment de la phase critique de leur déploiement dans les pays voisins (Arabie Saoudite, Jordanie, etc.) : que serait-il advenu si Saddam Hussein s'était attaqué aux bases avancées déployées par la

33. B. R. Posen, « Command of the Commons: The Military Foundation of U.S. Hegemony », *International Security*, vol. 28, n° 1, 2003, p. 5-46.

coalition pour accéder au théâtre ?³⁴ « L'accès » devient alors un enjeu majeur, ainsi que l'explique en 1997 un rapport du Pentagone, chargé d'évaluer la résilience de la stratégie américaine en la matière :

La prééminence militaire américaine tient à [sa] capacité à projeter de la puissance rapidement et littéralement sans entrave sur de larges pans de la planète [...] Beaucoup de cette capacité de projection de puissance dépend d'un accès continu à des zones d'intérêts. Un certain nombre de facteurs pourrait [à l'avenir] compromettre notre présence avancée (à la fois les bases et nos forces prépositionnées).³⁵

Cette nouvelle équation stratégique se trouve renforcée par une double transformation du contexte opérationnel. D'une part, une dynamique technico-capacitaire de long terme, marquée par l'augmentation des moyens de transport stratégique naval et aérien crée une forte incitation à mener une large palette d'opérations (raids stratégiques, interventions limitées, opérations spéciales) directement depuis le continent américain ou à partir de plateformes navales ou d'emprises non permanentes, développées selon des partenariats *ad hoc* et pour des durées très courtes. D'autre part, la multiplication des opérations extérieures s'accompagne d'une « transformation » des structures de forces des armées américaines vers des formats plus légers, réactifs et taillés pour les opérations expéditionnaires.

En réponse à la réticence de l'opinion publique américaine au déploiement massif de troupes au sol, le Pentagone de Donald Rumsfeld privilégie des dispositifs plus légers et discrets, capables de mener des opérations « coups de poing » et de se retirer immédiatement³⁶. Une nouvelle classification est instaurée à l'issue de la révision générale de la posture stratégique américaine en 2004. Aux grandes bases opérationnelles (*Main Operating Bases*), véritables villes de plusieurs dizaines de milliers d'habitants comme la base de l'US Air Force à Ramstein en Allemagne, doivent se substituer des sites opérationnels avancés (*Forward Operating Sites*), à présence rotationnelle, voire de simples emprises de coopération (*Cooperative Security Location*) de moins grande envergure. L'emploi récurrent de ces dernières, surnommées « *Lily Pads* » (nénuphars) permet d'agir plus discrètement, y compris par le recours aux *contractors* du secteur privé, tout en pouvant rapidement remonter en puissance en cas de besoin³⁷.

34. B. S. Lambeth, *Desert Storm and its Meaning: The View from Moscow*, Santa Monica, RAND Corporation, 1992.

35. *Transforming Defense: National Defense Security in the 21st Century*, Arlington, Department of Defense, 1997, p. 12-13.

36. E. de Durand, « Le redéploiement global des forces américaines », *Politique étrangère*, n° 4, 2005, p. 835-854.

37. D. Vine, *Base Nation*, *op. cit.*, p. 55.

Cet effort de redimensionnement de la présence militaire extérieure se double d'un repositionnement géographique. Après le 11 septembre 2001 et la transition vers une grande stratégie entièrement tournée vers la lutte contre le terrorisme, la présence américaine bascule en direction du Moyen-Orient et de l'Afrique de l'Est, au détriment de l'Europe de l'Ouest. Les implantations américaines établies à Bahreïn (reformation de la V^e flotte en 1995) et aux Émirats Arabes Unis dans les années 1990 dans une logique de « double endiguement » de l'Irak et de l'Iran, voient leur taille s'accroître. Elles sont complétées en 2002 par l'implantation au Qatar du *Combined Air Operations Center* de la composante aérienne de l'US CENTCOM³⁸. À ces gigantesques bases logistiques aux portes du théâtre, les États-Unis procèdent enfin à la construction de bases opérationnelles avancées (*Forward Operating Bases*) au sein même des pays où ils conduisent des opérations de stabilisation et de contre-insurrection – en Irak et en Afghanistan principalement (cf. *infra*).

Des « confettis d'empire » aux « nouvelles routes de la soie »

Les problématiques se posent en des termes sensiblement différents pour les autres puissances maintenant une activité expéditionnaire. Si au cours des années 1990 et 2000, la France est parvenue à conserver l'essentiel de ses points d'appui en Afrique, et même à en ouvrir un nouveau aux Émirats Arabes Unis, ce maintien s'est fait au prix d'une réduction drastique des moyens humains et matériels, transformant en partie le dispositif de présence en « force fantôme ». Alors que Dakar comptait dans les années 1960 près de 20 000 militaires français pour une population de 400 000 habitants, seuls 350 militaires français sont aujourd'hui basés dans la ville, devenue métropole d'un million d'habitants³⁹. D'autres bases ont vu leurs effectifs baisser régulièrement, à l'instar de Djibouti, autrefois maillon central du dispositif français abritant près de 5 000 personnels en 1973 et aujourd'hui cantonné à une garnison de 1 400⁴⁰. Au terme d'une vague de révision des accords de défense initiée à partir de 2009, la France semble avoir stabilisé et pérennisé son réseau de forces prépositionnées.

Tout comme la France, le Royaume-Uni dispose aujourd'hui d'un dispositif de présence outre-mer déclinant et largement hérité de son passé

38. *The Gulf Security Architecture: Partnership with Gulf Cooperation Council*, Majority Staff report to the Committee on Foreign Relations, US Senate, Washington, 2012.

39. Y. Fromion et G. Rouillard, *Mission d'information sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique et sur le suivi des opérations en cours*, Assemblée nationale, Commission de la défense nationale et des forces armées, 2014, p. 97.

40. E. Tenenbaum, M. Paglia et N. Ruffié, « Confettis d'empire ou points d'appui ? », *op. cit.*, p. 19.

impérial (Gibraltar, Chypre, Kenya, Brunei, Malouines). Avec le retrait d'Irak en 2011, la perspective d'une fin de mission en Afghanistan et l'affirmation d'un pivot américain vers l'Asie-Pacifique incitent toutefois Londres à imaginer un nouveau rôle pour ses bases prépositionnées. Les annonces en 2013 de la mise en place d'une force aérienne prépositionnée sur la base d'al-Minhad aux Émirats Arabes Unis, et en 2015 du prochain retour d'une base permanente de la Royal Navy dans le Golfe à Bahreïn (HMS *Jufair*), sont alors présentées comme l'amorce d'un « grand retour » à l'Est de Suez⁴¹.

Avec un peu plus de 16 000 militaires déployés dans des postes permanents à l'étranger (hors Crimée), la Russie conserve le second réseau de forces prépositionnées au monde⁴². Ce dernier lui garantit une profondeur stratégique supplémentaire, tout en prévenant l'installation de puissances rivales dans certains théâtres de « conflits gelés » (Transnistrie pour la Moldavie, Abkhazie et Ossétie du Sud pour la Géorgie) où Moscou entretient une présence militaire. Les différentes implantations russes en Crimée – notamment à Sébastopol, port d'attache de la flotte de la mer Noire – ont été renforcées depuis 2014, date à laquelle Moscou a fait le choix d'annexer la péninsule, anticipant sans doute une réduction de sa liberté d'action en cas de perte d'influence à Kiev. D'ailleurs, près de 28 000 personnels russes seraient stationnés sur place en 2019⁴³. La Russie s'étend également au-delà de son « étranger proche » et notamment au Moyen-Orient où, en échange de son aide à la Syrie de Bachar al-Assad, elle a pu pérenniser son implantation sur la base navale de Tartous et la doubler d'une présence aérienne à Hmeimim avec des baux locatifs de près de cinquante ans⁴⁴. Les médias russes font aussi état des velléités d'implantations militaires en Égypte, au Venezuela, au Nicaragua, aux Seychelles et à Singapour⁴⁵.

Parallèlement à la réduction de l'empreinte des puissances traditionnelles, de nouveaux acteurs développent leurs propres réseaux d'implantations régionales. La Chine, en particulier, est ici la plus active, et justifie cet effort par la protection de ses ressortissants à l'étranger ou encore par la nécessité de protéger ses lignes principales de communication. La stratégie chinoise s'accompagne d'une mise en récit et d'un vocabulaire

41. M. Clarke, « The New East of Suez Question: Damage Limitation after Failure Over Syria », RUSI, 19 septembre 2013.

42. E. Tenenbaum, M. Paglia et N. Ruffié, « Confettis d'empire ou points d'appui ? », *op. cit.*, p. 31.

43. *The Military Balance*, février 2019, IISS p. 209.

44. P. Iddon, « Russia's Next Half-Century in Syria », *Al Araby*, 1^{er} août 2017, article disponible sur : english.alaraby.co.uk.

45. A. Osborn, « Russia to Build Permanent Syrian Naval Base, Eyes Other Outposts », *Reuters*, 10 octobre 2016, article disponible sur : www.reuters.com.

associé à la coopération et l'aide au développement, dans le respect de la souveraineté du pays hôte, notamment dans le cadre des « nouvelles routes de la soie » désormais rebaptisées « Initiative Ceinture et Route ». De nouvelles appellations illustrent la volonté de se distinguer des pratiques traditionnellement associées à l'impérialisme : à la notion de « base » se substituent ainsi des termes plus ambigus tels que « point fort stratégique » ou « plateforme logistique⁴⁶ ». Après avoir négocié un accord de défense avec les autorités djiboutiennes en 2017, les autorités chinoises ont ainsi insisté sur le fait que l'implantation d'un premier point d'appui avait d'abord des visées de ravitaillement logistique. Pourtant, la construction d'installations durcies, souterraines et d'un quai capable d'accueillir les bâtiments les plus imposants de la marine chinoise suggère des objectifs de projection de puissance et de forces à long terme⁴⁷. L'installation d'un autre point d'appui au Cambodge est également évoquée tout comme l'installation d'une base dédiée à l'entraînement dans le corridor de Wakhan en Afghanistan⁴⁸.

Les limites diplomatiques de l'accès

L'implantation de bases étrangères dans un pays dépasse le simple cadre opérationnel : elle incarne la force d'une relation bilatérale. Cette dimension est à double effet, négatif ou positif selon le contexte intérieur. Dans certains cas, la présence de forces étrangères sur le territoire peut être difficile à assumer par les autorités nationales. Tel a par exemple été le cas du déploiement des forces françaises au Niger vers 2014 dont le dispositif a volontairement suivi « une logique d'empreinte légère », compte tenu des réticences du gouvernement local à publiciser la présence militaire de l'ancienne puissance coloniale⁴⁹.

D'autres pays hôtes réclament au contraire une présence visible et permanente. Certaines bases occupent par exemple des rôles dans la dissuasion conventionnelle, en servant d'ultime garantie dans des régions sous forte tension. Elles placent ainsi la puissance alliée dans une position de légitime défense au cas où un adversaire attaquerait sa position⁵⁰. Dans le cadre de ses négociations avec les États-Unis, la Pologne a par exemple offert de financer les installations nécessaires au déploiement d'une nouvelle

46. C. Kennedy, « Strategic Strong Points and Chinese Naval Strategy », *China Brief*, vol. 19, n° 6, 22 mars 2019.

47. J. Trevithick, « China's Base in the Horn of African Has a Huge Underground Bunker », *The Drive*, 27 juillet 2017, article disponible sur : www.thedrive.com.

48. T. Heath, « The Ramifications of China's Reported Naval Base in Cambodia », *The RAND Blog*, article disponible sur : www.rand.org.

49. Y. Fromion et G. Rouillard, *Mission d'information sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique et sur le suivi des opérations en cours*, op. cit., p. 97.

50. E. Tenenbaum, « Le rôle stratégique des forces terrestres » op. cit.

base et marqué sa préférence pour l'accueil d'une division blindée de façon permanente sur son sol⁵¹. L'implantation de l'*Enhanced Forward Presence* (eFP) dans les pays Baltes ou le renforcement des forces déployées dans le cadre de l'Initiative de Dissuasion Européenne (EDI) de l'OTAN dans un contexte de tensions croissantes avec la Russie, s'inscrivent indéniablement dans cette logique.

Quoi qu'il en soit, l'implantation d'une base militaire dépend fondamentalement de la convergence politico-stratégique entre la puissance intervenante et le pays hôte. À défaut de s'entendre sur l'utilisation d'une base avancée, la puissance expéditionnaire s'expose à un risque de « déni d'accès diplomatique », c'est-à-dire à des restrictions émanant du pays hôte sur l'usage des installations implantées sur son territoire. Le plus souvent, ces restrictions ne sont que temporaires et s'avèrent bénignes pour peu que des solutions alternatives existent. Entre 1945 et 2014, 90 % des demandes d'accès formulées par les États-Unis à leurs partenaires ont ainsi été acceptées⁵². Les problèmes d'accès ne concernent pas un type d'implantation en particulier, mais paraissent plus souvent associés à la nature des opérations conduites depuis les bases ainsi qu'à leur cadre normatif. Les opérations punitives – de coercition – ont ainsi été davantage exposées aux blocages diplomatiques. Les frictions sont également plus nombreuses dans les cas où la légitimité voire la légalité de l'opération est en cause, d'où l'importance d'intervenir dans le cadre d'une résolution du Conseil de Sécurité des Nations unies.

Lorsqu'une base à l'étranger est établie, elle se trouve insérée dans la dynamique des rapports bilatéraux. La puissance utilisatrice peut chercher à renégocier les termes d'emploi des infrastructures. L'inverse est également possible, et peut conduire à des frictions ou à des marchandages de toutes sortes. Fixé dans l'accord de présence, le « loyer », ou montant compensatoire versé par le pays étranger, fait régulièrement l'objet d'intenses tractations, à l'instar de celui concernant les forces américaines en Corée et au Japon⁵³. En d'autres occasions, les changements politiques fournissent des opportunités de modification des accords existants. La condamnation par les États-Unis de l'intervention turque à Chypre en 1974 a ainsi conduit à une brève mais déstabilisante remise en cause de l'utilisation des bases américaines en territoire turc, d'où décollaient les avions américains pour surveiller les essais nucléaires soviétiques.

51. « NATO's Summit: Trip-Wire Deterrence », *The Economist*, 2 juillet 2016, article disponible sur : www.economist.com.

52. S. L. Pettyjohn, J. Kavanagh, *Access Granted*, *op. cit.*

53. R. Hémez, « Corée du Sud, la septième armée du monde ? », *Focus stratégique*, n° 75, Ifri, septembre 2017, p. 34.

En 2002, le Secrétaire adjoint de la Défense américain, Paul Wolfowitz a également été confronté à d'intenses tractations avec les autorités turques pour autoriser le transit des forces terrestres américaines en route vers l'Irak. D'offre en offre, les demandes d'Ankara se sont accrues pour atteindre 300 millions de dollars en échange des droits d'accès, pour un nombre de troupes finalement bien en deçà des niveaux envisagés. Le rejet d'un plan de réforme de l'accord de présence devant le parlement turc à quelques semaines du début des opérations a empêché l'usage massif du territoire turc, que les stratèges américains avaient un temps imaginé⁵⁴.

Ce type de risque, jusqu'ici mitigé par le nombre d'options d'accès, pourrait néanmoins s'accroître dans les années à venir sous l'effet de la montée en puissance de nouveaux compétiteurs stratégiques capables de séduire – ou de contraindre – les pays hôtes. Le déploiement du système de défense antimissile américain THAAD en Corée du Sud en offre un exemple. En 2016, quand a débuté l'installation du système, la Chine a lancé une série de sanctions économiques contre des entreprises coréennes responsables de la location des terrains de stationnement du système⁵⁵. Les pertes ont alors avoisiné les 6,5 milliards dollars⁵⁶. Un temps tenté par un moratoire sur l'installation du système, Séoul s'est toutefois résolu à poursuivre sa mise en place, « encouragé » par une série d'essais nucléaires et balistiques nord-coréens⁵⁷. Cette affaire incite à réfléchir à l'impact que de telles mesures d'intimidation économique pourraient avoir, notamment sur un sujet moins vital qu'un système de défense antimissile balistique.

D'autres contraintes diplomatiques peuvent naître de contentieux territoriaux, à l'instar de celui, déjà évoqué, opposant Maurice au Royaume-Uni à l'égard de l'archipel des Chagos où se trouve la base de Diego Garcia. Épaulée par New Delhi et Pékin, la petite île de l'océan Indien a ainsi obtenu de l'Assemblée générale des Nations unies une résolution appelant à la rétrocession de l'archipel, devenu entre-temps un nœud logistique majeur pour les opérations des forces armées américaines⁵⁸.

54. K.E. Calder, *Embattled Garrisons: Comparative Base Politics and American Globalism*, Princeton, Princeton Univ. Press, 2007, p. 145.

55. P. Harell, E. Rosenberg et E. Saravalle, *China's Use of Coercive Economic Measures*, CNAS, 2018, p. 10.

56. E. Feigenbaum, « Is Coercion the New Normal in China's Economic Statecraft? », *Carnegie*, article disponible sur : carnegieendowment.org

57. C. Kim et B. Blanchard, « China, South Korea Agree to Mend Ties after THAAD Standoff », *Reuters*, 31 octobre 2017, article disponible sur : www.reuters.com.

58. General Assembly Welcomes International Court of Justice Opinion on Chagos Archipelago, Adopts Text Calling for Mauritius' Complete Decolonization, Assemblée générale des Nations unies, rapport disponible sur : www.un.org.

Si le déni d'accès diplomatique concerne surtout des pressions extérieures visant à réduire les facilités d'utilisation de bases avancées, il est également possible à une puissance adverse de peser sur des facteurs internes. Pendant la guerre froide, l'Union soviétique encourageait ainsi les mouvements de contestation de la présence militaire américaine, très visibles à travers leurs slogans « *US Go Home!*⁵⁹ ». Si au XXI^e siècle l'absence d'une véritable fracture idéologique entre grandes puissances rend ce type de manœuvres moins évidentes, l'emploi de mesures non-militaires, renforcées par des cyberattaques, le sabotage de hubs logistiques, ou encore le recrutement de personnels sensibles par des services spéciaux, pourrait accroître les contraintes sur une présence militaire avancée⁶⁰. Le recours à des opérations d'influence contre des pays hôtes a déjà pu être observé dans les pays Baltes, où des fausses rumeurs ont été diffusées afin de déstabiliser le dispositif EFP de l'OTAN – amplifiant l'étendue de la présence militaire américaine ou insinuant que des soldats allemands auraient commis des crimes⁶¹. Cette problématique, quoiqu'encore mineure, ne peut être sous-estimée au regard de la volatilité des relations avec certains pays hôtes. Elle pourrait également émerger dans des territoires d'implantation à fort enjeu ou faisant l'objet d'une compétition entre puissances.

59. A. Bergeret-Cassagne, *Les bases américaines en France*, op. cit., p. 11.

60. A. Lavrov, « Russian Again: The Military Operation for Crimea », in C. Howard, R. Pukhov et A. Lavrov (dir.), *Brothers Armed: Military Aspects of the Crisis in Ukraine*, Minneapolis, East View Press, 2014, p. 157 ; S. Shuster, « The Standoff at Belbek: Inside the First Clash of the Second Crimean War », *Time*, 5 mars 2014.

61. J.-B. Jeangène-Vilmer, A. Escorcía, M. Guillaume, J. Herrera, *Les manipulations de l'information, un défi pour nos démocraties*, Paris, IRSEM/CAPS, 2018, p. 138.

Les menaces opérationnelles sur les bases avancées

La sécurité d'une base militaire avancée, et donc sa contribution efficace à la mécanique de projection de force et de puissance, dépend en premier lieu de son environnement opérationnel. Deux grands types de bases existent dans cette perspective. D'une part les grandes bases logistiques en arrière ou aux abords du théâtre sont généralement situées dans les environnements les plus sécurisés leur autorisant de ce fait une importante concentration de forces. D'autre part se trouvent les emprises déployées au plus près des opérations, dans un environnement potentiellement nimbé de menaces, et relativement dispersées de sorte à ne pas offrir de cible trop évidente. Depuis la fin de la guerre froide, seule la seconde catégorie de base a effectivement fait l'objet d'attaques répétées, le plus souvent du fait d'adversaires irréguliers lors de conflits asymétriques. Néanmoins la diffusion de moyens de frappe de précision à longue portée n'a eu de cesse d'accroître la menace sur les bases plus éloignées, mais aussi plus concentrées, souvent installées dans l'idée confortable d'être hors de portée adverse. Cette double problématique pose aujourd'hui un dilemme opérationnel grandissant en matière de protection de ces dispositifs clés.

Les menaces asymétriques et le risque d'enfermement tactique

Élaborés dès l'Antiquité (cf. *supra*), les principes du camp romain se sont vérifiés à travers les siècles, au gré des guerres impériales et des opérations de police visant à s'assurer du contrôle de territoires rebelles ou instables. Au cours de la période contemporaine, les bases avancées demeurent un outil de combat à part entière, permettant de contrôler un espace en rayonnant à partir d'un point fixe tout en assurant la sécurité des troupes au repos, de leur matériel et de leurs provisions. Elles permettent ainsi d'assurer un maillage plus ou moins serré sur tout le théâtre d'opérations.

Pour autant, la « stratégie des postes » n'est pas sans risque. Trop diluée, elle offre des cibles faciles à l'adversaire qui peut sans peine s'emparer d'avant-postes isolés, aisément encerclés, difficilement défendus. Trop concentrée, elle entraîne souvent une perte de contact avec le terrain et l'abandon à l'adversaire d'un territoire trop grand pour être bien surveillé.

Enfin, le confort relatif des bases avancées peut conduire la troupe à s'y cantonner avec une fausse impression de sécurité. La routine des tours de garde et des convois de ravitaillement, la visibilité des déplacements à l'entrée et à la sortie de la base, la tentation de l'enfermement sont autant de facteurs dont l'adversaire ne saurait manquer de tirer profit.

Lors des conflits coloniaux du XIX^e siècle, les stratèges de la pacification français tels que Pennequin, Gallieni ou Lyautey se sont appliqués à multiplier les petits postes le long des axes de communications et dans les zones les plus sensibles, en s'articulant autour de bases plus importantes pour mettre les bascules d'effort à l'intérieur du théâtre. Ce principe est repris et complété au XX^e siècle lors des guerres de décolonisation à travers le concept de « défense en surface⁶² », appliqué notamment en Indochine et en Algérie. Plus récemment, les bases opérationnelles avancées ou *Forward Operating Bases* (FOB) ont tenu un rôle important dans les opérations de contre-insurrection (Irak, Afghanistan, Mali).

Sur des théâtres où le harcèlement continu des forces armées est la norme et où la porosité entre ami et ennemi engendre une insécurité permanente, la FOB offre un sanctuaire capable d'assurer la régénération des forces et, partant, leur action dans la durée. Au plus fort de l'intervention américaine en Irak en 2008, près de 505 bases de tailles diverses dont une centaine de FOB quadrillaient le pays⁶³. Construites au prix fort par des prestataires privés, ces dernières sont équipées pour durer et offrir tout le confort possible aux troupes (air conditionné, accès internet, etc.). Ce faisant, elles leur font cependant prendre le risque d'un enfermement tactique, parfois qualifié de « bunkerisation » ou même de « fobite » : les forces cherchent à réduire autant que possible leur sortie à l'extérieure de la base, se coupant du même coup d'une compréhension de leur environnement tout en se rendant extrêmement prévisible pour un adversaire en pleine confiance⁶⁴.

Un dispositif vulnérable aux intrusions

Ainsi isolées, les bases opérationnelles peuvent vite prendre la forme de « forteresses assiégées ». Quelles que soient les mesures de sécurité prises à l'entrée des bases, aucune place n'est inexpugnable, soit de vive force par des attaques soudaines et saturantes, soit par des petites unités commando

62. M.-C. Villatoux, « La défense en surface. Le contrôle territorial dans la pensée stratégique française d'après-guerre (1945-1962) », *Cahiers d'histoire militaire appliquée*, Mars 2010.

63. D. Zucchini, « U.S. Base in Iraq a Funnel for Troops and Equipment Heading Out », *Los Angeles Times*, 7 décembre 2011, article disponible sur : www.latimes.com.

64. B. Seguin, « La protection de la force en contre-insurrection : un impératif stratégique peut-il mener à une impasse opérationnelle ? », *Cahier de la pensée mili-Terre*, 19 juin 2018.

infiltrées⁶⁵. Employées par les commandos britanniques pendant la Seconde Guerre mondiale, les techniques de sabotage et d'intrusion sur des bases avancées sont massivement pratiquées au cours du second XX^e siècle par des groupes irréguliers, éventuellement combinées à des attaques à distance à l'aide de mortiers et de roquettes. Le 1^{er} novembre 1964, au début de la guerre du Vietnam, un commando Viêt-Công a par exemple attaqué la base aérienne de Bien Hoa au mortier et est parvenu à détruire 5 appareils et à endommager 22 autres en moins de vingt minutes⁶⁶. Sur l'ensemble du conflit, les attaques de bases sont responsables de la destruction de 96 aéronefs, soit 5 % des pertes de l'US Air Force⁶⁷.

Quarante ans plus tard, les Américains sont confrontés à des problèmes similaires en Afghanistan. Par-delà les pertes matérielles, elles ciblent le niveau politico-stratégique en créant un sentiment d'insécurité au cœur de zones considérées comme des « sanctuaires ». En septembre 2012, un commando taliban d'une quinzaine d'assaillants déguisés en soldats américains a pénétré dans le camp *Bastion*, l'une des bases les plus imposantes de la coalition. Cette attaque, opérée avec des moyens légers (RPG, grenades, vestes suicides), a abouti à la destruction de six avions AV-8B *Harrier II* et en a endommagé deux autres. Le risque d'intrusions doit toutefois être relativisé à l'aune des mesures qui permettent de le maîtriser. Alors qu'au Vietnam ce type d'attaques a abouti à la destruction d'une centaine d'avions et à l'endommagement d'un millier d'autres, les pertes dues à ces modes d'action ont été bien inférieures en Afghanistan et en Irak – où seulement 15 appareils ont été endommagés de cette manière.

Par-delà l'impact opérationnel modéré, il convient néanmoins d'évaluer l'impact psychologique qu'une telle attaque aurait pu avoir si elle avait été menée contre des matériels à très haute valeur comme le *Rafale* (plus de 100 millions d'euros pièce) dont les parcs sont par ailleurs très réduits⁶⁸. L'accumulation de pertes inattendues sur des bases appréhendées à tort comme des sanctuaires peut peser lourdement sur le calcul coût-opportunité, voire se solder par la remise en cause de l'opération lorsque les intérêts en jeu s'avèrent limités. Ce fut par exemple le cas au Liban en 1983, suite aux attentats suicides perpétrés par le Hezbollah contre les bases américaines et françaises déployées pour une mission d'interposition et de maintien de la paix⁶⁹.

65. C. Brustlein, É. de Durand et E. Tenenbaum, *La suprématie aérienne en péril*, op. cit., p. 96.

66. *Ibid.*, p. 30.

67. *Ibid.*, p. 35.

68. S. W. Caudill, A. M. Packard, R. M. Trembreull, Air University (U.S.), et Air Force Research Institute, « Defending the Joint Force. Lessons Learned from Joint Base Balad », p. 35.

69. C. Brustlein, É. de Durand et E. Tenenbaum, *La suprématie aérienne en péril*, op. cit., p. 97.

Harcèlement et tirs indirects

Par-delà la menace de l'intrusion, les actions de harcèlement permettent d'accroître le sentiment d'isolement d'une base avancée en territoire insurgé. Le ravitaillement des emprises par des convois routiers est souvent la première fonction visée à l'occasion embuscades et attaques en bord de route. Ainsi, lors des guerres de décolonisation, ou plus récemment en Irak et en Afghanistan, les forces américaines ont dû faire face à une croissance exponentielle des engins explosifs improvisés (EEI ou IED). Il y a peu, au Mali, deux militaires français ont été blessés par l'explosion d'un IED au passage d'un Camion Ravitailleur Pétrolier de l'Avant à Capacité Étendue (CaRaPACE), en route pour ravitailler une base avancée dans la région de Tombouctou⁷⁰.

Lorsque la voie terrestre est considérée comme trop dangereuse, le ravitaillement par air peut-être une option, débouchant sur le concept de bases aéroterrestres, articulées autour d'un terrain d'aviation. Pendant le conflit indochinois, une première base de ce type a été implantée par l'armée française à Na San, un terrain capable d'accueillir des avions de transport C-47 *Dakota* et utilisable en toute saison, à 190 kilomètres de Hanoï, soit quarante minutes de vol. Le pari s'est avéré payant puisque, du 30 novembre au 2 décembre 1952, la base aéroterrestre a résisté aux offensives du Général Giap grâce à un pont aérien⁷¹. Deux ans plus tard, la leçon a cependant été retenue par le Vietminh, qui a encerclé le terrain de Diên Bien Phu de pièces d'artillerie. Celles-ci sont rapidement venues à bout de la piste d'atterrissage, faisant du parachutage (de nuit pour éviter la Défense Contre-Avion) la seule option de ravitaillement. Malgré les efforts et le sacrifice des renforts parachutistes, le camp retranché a fini par être contraint à la reddition⁷².

Même si la destruction définitive de la piste d'atterrissage par barrage d'artillerie n'est pas à la portée de tous, l'expérience opérationnelle des conflits asymétriques a démontré la facilité à gêner lourdement l'activité d'une base aérienne ou aéroterrestre. Lors des opérations de l'OTAN en Afghanistan (2002-2014), la coalition dépendait ainsi du ravitaillement aérien pour soutenir un certain nombre de FOB construites dans des vallées encaissées. Le harcèlement de ces dernières via des tirs intempestifs de mortier ou encore de roquettes RPG-7 partis de la montagne venait toutefois perturber de nombreux décollages et atterrissages⁷³. Pour les adversaires les

70. L. Lagneau, « Mali : Deux militaires français blessés par l'explosion d'un IED au passage de leur camion-citerne CaRaPACE », *Zone militaire*, 24 janvier 2020.

71. M. Aubout, *Les bases de la puissance aérienne*, La documentation française, p. 300.

72. B. Fall, *Hell in a Very Small Place: the Siege of Dien Bien Phu*, Philadelphie, Lippincott, 1967.

73. J.-C. Jauffret, *Afghanistan 2001-2010: chronique d'une non-victoire annoncée*, Paris, Autrement, 2010, p. 42.

mieux équipés, le recours aux missiles sol-air très courte portée (SATCP) manipulables par un combattant isolé (MANPADS) peut également se révéler une menace redoutable, à défaut d'être un obstacle dirimant.

Si la stratégie de harcèlement par voie indirecte s'avère dans l'ensemble peu létale, elle pèse lourdement sur le moral des troupes en instillant un sentiment de perte d'initiative. Elle impose par ailleurs une attention à la protection de la force et diverte des ressources importantes au détriment de la mission principale. C'est ce dont a pâti l'armée britannique dans le secteur de Bassora en Irak, harcelée pendant de deux ans par l'armée du Mahdi emmenée par le clerc chiite Moqtada al-Sadr. Face à l'escalade des feux indirects, les Britanniques ont décidé en 2006 de réorganiser le dispositif en repliant leurs six bases sur la seule emprise de l'aéroport⁷⁴. En position avantageuse, les insurgés ont néanmoins profité du vide laissé par ce retrait pour prendre possession de la ville⁷⁵.

Des dilemmes grandissants

La diversification des menaces et leur allonge grandissante rendent particulièrement difficile l'édification d'un périmètre défensif autour des bases. Ces zones deviennent de plus en plus étendues à mesure qu'augmente la portée des effecteurs. Les mortiers de 82 millimètres dotés d'une portée de plus 6 kilomètres, comme les missiles à très courte portée (sol-air ou antichar) imposent ainsi des périmètres de plus de 100 kilomètres carrés en terrain plat. La ponction des moyens dédiés à la protection de la force se fait alors aux dépens des opérations elles-mêmes.

Pour répondre aux besoins en termes de protection de la force, de nouveaux capteurs (spectre visible, thermique, radars d'alerte et de contre-batterie...) sont devenus nécessaires. La tentation de transformer des implantations en ville-forteresse de plus en plus vastes, où se greffent nombre d'installations destinées à l'amélioration du confort des occupants a été particulièrement visible en Afghanistan sur des bases comme celles de Bagram. Hébergeant en 2009 jusqu'à 10 000 personnels alliés, celle-ci est devenue une véritable ville – avec ses problèmes de trafic automobile et de canalisations – faisant cohabiter un aéroport international, une garnison militaire et une prison. Aussi les besoins en protection sont-ils devenus de plus en plus importants.

74. S. W. Caudill, *Defending Air Bases in an Age of Insurgency*, Maxwell AFB, Alabama, Air University Press, 2014, p. 96.

75. S. W. Caudill, « Three Enemies », in *Ibid.*, p. 227.

En complément des pressions politiques évoquées plus haut, le mouvement de concentration des bases avancées s'inscrit au croisement de nécessités opérationnelles et de facteurs budgétaires. La réduction des parcs de véhicules et de plateformes aériennes s'ajoute à la complexité des équipements, dont le coût et la maintenance nécessitent qu'ils soient regroupés pour réaliser des économies d'échelle. Si cette tendance à la concentration des forces sur un nombre plus réduit d'emprises conforte la rationalité budgétaire de la maîtrise des coûts, la logique peut s'avérer contre-productive à mesure que s'élargit le spectre des menaces, appelant sur le temps long à une réévaluation des parades et alternatives.

L'essor des capacités d'entrave

Si les bases opérationnelles de théâtre ont régulièrement été ciblées lors des conflits asymétriques des vingt dernières années, les grandes bases logistiques régionales sont généralement demeurées indemnes. Or, ces dernières jouent un rôle crucial dans le soutien et la génération d'une force expéditionnaire. Pendant la guerre du Golfe, six mois ont été nécessaires à la montée en puissance d'une coalition de plus de 900 000 combattants avant l'opération *Desert Storm* (1991). Malgré l'augmentation de l'allonge et des capacités de transport stratégique, les bases avancées continuent d'occuper une place centrale dans les dispositifs expéditionnaires. Conséquence de la complexité croissante des opérations de projection de forces, les fonctions liées au commandement et au contrôle des opérations requièrent de plus en plus de personnels et de matériels. Ceux-ci participent de l'inflation des effectifs dans les postes de commandement opératifs déployés sur le théâtre, ou à proximité de celui-ci⁷⁶.

La projection de force est aujourd'hui contrainte par deux phénomènes. D'une part, la diminution du nombre de points d'appui depuis le début des années 1990 limite la redondance des options de déploiement en cas de déni d'accès. D'autre part, les capacités d'entrave à la portée, aussi bien d'États que de certains groupes armés, se diffusent. Il en résulte une situation ambivalente pour une puissance comme les États-Unis, détentrice du premier réseau de bases avancées au monde :

Avec moins de forces repositionnées pour défendre les intérêts stratégiques américains et protéger les bases nécessaires à l'arrivée de renforts sur un théâtre, il est devenu concevable qu'une puissance relativement faible adopte une stratégie capable d'entraver la capacité des États-Unis à projeter leurs forces.⁷⁷

76. S. Caplain, « La fourmilière du général. Le commandement opérationnel face aux enjeux de la haute intensité », *Focus stratégique*, n° 89, Ifri, juin 2019.

77. R. Cliff (dir.), *Entering the Dragon's Lair: Chinese Anti-access Strategies and their Implications for the United States*, Santa Monica, RAND Corporation, 2007, p. 3.

La localisation d'une base opérationnelle avancée constitue alors un facteur critique. Trop proche de la menace, elle expose la force qu'elle protège à un nombre important de moyens d'agression, générant d'importants coûts de protection de la force. Trop éloignée, elle perd son utilité de plateforme permettant une projection de la force plus soutenue et plus réactive. La diffusion de capacités toujours plus performantes de systèmes d'armes longue portée et le développement d'arsenaux sol-sol conventionnels rendent aujourd'hui cette équation de plus en plus complexe à résoudre, y compris pour les États-Unis⁷⁸, mais bien plus encore pour des puissances moyennes telles que la France, ayant une ambition d'autonomie stratégique.

La Chine et la Russie sont à ce jour les seules puissances hors du cercle occidental à pleinement maîtriser le spectre des capacités de mise en œuvre d'une stratégie de déni d'accès, à même de gêner significativement voire d'interdire définitivement le déploiement d'une coalition emmenée par les États-Unis. Des puissances régionales telles que l'Iran ou la Corée du Nord disposent pour leur part de programmes balistiques susceptibles de conduire des frappes à longue portée, qui font peser une menace considérable sur tout scénario expéditionnaire.

En 2017, une étude de la RAND Corporation estimait les forces balistiques conventionnelles chinoises à 1 200 missiles de courte portée (moins de 1 000 kilomètres) et à 200 à 300 les missiles de portée moyenne et intermédiaire (1 000 à 5 000 kilomètres) capables de frapper des nœuds stratégiques comme Guam⁷⁹. La vulnérabilité des bases américaines en Asie orientale face à ces types de capacité a été identifiée dès les années 1990 et les premières analyses sur le déni d'accès. Insuffisamment protégées et en nombre décroissant, ces dernières apparaissent comme les cibles logiques dans la première phase d'un conflit. Certains auteurs chinois imaginent en effet une palette de solutions cinétiques et non cinétiques pour créer un « effet de sidération » sur le pouvoir politique américain et ainsi décourager une intervention militaire américaine – typiquement pour s'opposer à une opération chinoise de reconquête de Taïwan⁸⁰.

Depuis lors, l'évolution des équilibres dans la région n'a fait qu'accentuer cette problématique. Certes, un repositionnement des forces américaines dans la région a été amorcé dès 2009, afin de les éloigner des zones les plus exposées, au profit de sites mieux protégés tels que Guam⁸¹.

78. R. Huiss, *Proliferation of Precision Strike: Issues for Congress*, Washington, Congressional Research Service, 2012.

79. M. Priebe, A. Vick, J. L. Heim et M. L. Smith, *Distributed Operations in a Contested Environment: Implications for USAF Force Presentation*, Santa Monica, RAND Corporation, 2019, p. 12.

80. R. Cliff (dir.), *Entering the Dragon's Lair*, op. cit.

81. US Government accountability office, *Comprehensive Cost Information and Analysis Needed to Assess Military Posture in Asia*, 2011, p. 31.

Pékin ne semble pourtant pas s'en être contenté, en atteste le développement de nouveaux modèles de missiles balistiques chinois comme le DF-26, capable de frapper des cibles jusqu'à la « deuxième chaîne d'îles » – ligne imaginaire partant du sud-est de l'archipel nippon jusqu'aux îles Mariannes et Carolines. Par-delà les missiles sol-sol, les attaques menées depuis des bombardiers à long rayon d'action, les plateformes de surface ou sous-marines ou des appareils pilotés à distance comme les drones aériens ou navals sont vouées à changer significativement l'environnement opérationnel des bases.

L'arsenal russe a lui aussi fait des progrès dans le domaine de missiles et des moyens de guidage, lui permettant de mettre en péril les bases avancées susceptibles d'appuyer des moyens d'intervention américaines et les dispositifs européens. Bien qu'ancienne, la crainte d'un déni d'accès russe a regagné en actualité depuis la crise ukrainienne de 2014. La Russie a en effet positionné systématiquement des capacités d'interdiction à proximité de ses frontières avec les pays membres de l'OTAN : l'enclave de Kaliningrad couvre la mer Baltique et l'Europe du Nord ; la Crimée contrôle l'accès à la mer Noire ; et les bases d'Arkhangelsk et Mourmansk verrouillent le « bastion » de la mer de Barents et de la région arctique. La Russie positionne également ses capacités de déni d'accès dans les zones d'opérations extérieures comme la Syrie ou le sud du Caucase. Dans chacune de ces zones, des capacités de frappe conventionnelle à longue portée (missiles balistiques et de croisière sol-sol, missiles air-sol aux vitesses de plus en plus élevées, missiles mer-sol, etc.) sont appuyées par des systèmes mobiles de défense aérienne intégrée (missiles *Buk*, S-300 et S-400) et des capacités de guerre électronique.

Les conflits récents ont toutefois démontré que les acteurs étatiques n'avaient pas le monopole des capacités d'interdiction. Un nombre grandissant d'acteurs irréguliers ou « hybrides⁸² » se dotent de moyens de frappe bon marché ou les obtiennent grâce à l'aide d'un État-parrain. Les conflits d'Irak, de Syrie et du Yémen ont notamment démontré la capacité de certains groupes armés à employer des systèmes relativement sophistiqués contre des bases opérationnelles avancées. L'hybridation d'arsenaux rustiques à l'aide de briques technologiques avancées est d'ores et déjà visible au Proche et Moyen Orient, où l'Iran a modernisé les arsenaux de roquettes du Hezbollah libanais et de ses proxys syriens et yéménites en agrégeant des kits de guidage à des roquettes de fabrication ancienne⁸³.

82. E. Tenenbaum, « Le piège de la guerre hybride », *Focus stratégique*, n° 63, Ifri, octobre 2015.

83. S. G. Jones, « War by Proxy: Iran's Growing Footprint in the Middle East », *CSIS Briefs*, mars 2019.

Un deuxième axe de modernisation passe par le rétrofitage de lanceurs de génération ancienne, à l'instar des missiles moyenne portée *Borkan 2-H* employés en mai 2017 par les Houthis contre l'aéroport de Riyad. De la même manière, d'anciens missiles sol-air SA-2 convertis en missiles sol-sol *Qaher-1* ont été employés massivement toujours par les Houthis au Yémen pour pilonner les localités saoudiennes du sud du pays (plus de 60 frappes entre 2015 et 2017)⁸⁴. Si la défense antimissile saoudienne a jusqu'ici pu faire face à cette menace, l'augmentation de la précision alliée à la quantité de plus en plus importante de munitions détenues par ces groupes armés est de nature à poser de lourds défis (coût, saturation, contournement) aux systèmes de défense active.

84. A. Himmiche, F. Rosenfeld Carvajal et D. Ruwanthika Gunaratne, Lettre datée du 26 janvier 2018 du Panel d'Experts sur le Yémen mandaté par la Résolution 2342 du Conseil de Sécurité (2017) adressée au Président du Conseil de Sécurité, Conseil de Sécurité des Nations unies. p. 28.

L'avenir des bases avancées

Malgré l'augmentation du niveau des menaces auxquelles sont exposées les bases, la volonté française de maintenir un outil d'intervention crédible pour assurer la protection des intérêts (ressortissants, approvisionnements, etc.) a été réaffirmée avec force à l'occasion de la *Revue Stratégique de Défense et de Sécurité nationale* de 2017⁸⁵. Depuis lors, le lancement de grands projets tels que l'Initiative européenne d'intervention démontre la persistance de cette ambition expéditionnaire. Il s'agit alors de réfléchir aux moyens et à la doctrine nécessaires pour pérenniser l'aptitude à la projection de forces, et à la place que doivent occuper les bases avancées dans ce schéma. Relever un tel défi ne saurait dépendre d'une seule solution. Il faut nécessairement renforcer la résilience des bases au moyen de mesures actives capables d'entraver une attaque, mais aussi d'une défense passive permettant d'absorber un éventuel choc. Pour autant, on ne saurait éviter de poser la question des alternatives aux bases avancées, du moins telles qu'elles existent aujourd'hui. Aussi les pistes de systèmes de projection depuis la métropole ou encore d'intervention depuis la mer doivent-elles être explorées.

Les progrès des défenses actives

La défense des bases s'intègre dans le corpus de la protection de la force (ou *Force protection*) et fait l'objet d'une doctrine standardisée au niveau OTAN⁸⁶. Cette dernière a toujours disposé d'une dimension active, visant à neutraliser la menace avant qu'elle ne parvienne à son but. C'est le rôle des unités de protection, fusiliers ou commandos, qui établissent des périmètres de sécurité autour des emprises. L'accroissement des portées des menaces indirectes rend toutefois cette tâche de plus en plus difficile en l'absence d'une aide technologique à la détection et à l'interception.

Poussée par le durcissement des menaces, notamment dans le bas du spectre, autant que par les progrès de l'informatique et de l'électronique de défense – en matière de trajectographie ou de nombre de cibles suivies par exemple – la mission de défense active permet désormais de faire face à une large gamme de menaces. Les systèmes de défense active modernes travaillent en réseau et associent des capteurs variés dédiés à la détection

85. *Revue stratégique de défense et de sécurité nationale*, Paris, Ministère des Armées, 2017.

86. *Allied Joint Doctrine for Force Protection*, NATO Standardization office, 2015.

des tirs à des systèmes d'alerte, permettant aux personnels de se mettre à l'abri, et à des effecteurs ou des équipes de protection capables de neutraliser les assaillants.

Les moyens de défense active des bases avancées sont aussi divers que les menaces. Il convient donc d'en sérier les mesures. Face aux menaces d'intrusion et aux tirs très courte portée (mortier, missiles antichar, etc.), il n'existe que peu d'intercepteurs cinétiques. Il convient néanmoins d'évoquer les systèmes d'arme rapprochés à l'instar du canon américain *Phalanx* ou du système russe *Kahstan* qui consistent à produire un écran de munitions – jusqu'à 5 000 douilles par minute – contre un projectile en approche. Le programme israélien *Iron Beam*, encore en développement, mise pour sa part sur la technologie des armes à énergie dirigée, et notamment du laser thermique, pour neutraliser des tirs de mortiers ou des petits drones jusqu'à sept kilomètres.

Faute d'interception, l'effort doit donc être porté sur le renseignement de sécurité et l'intégration des capteurs techniques et humains en vue de préempter la menace avant le tir. Confrontés au harcèlement de leurs bases en Irak, les États-Unis ont ainsi renforcé progressivement les mesures de sécurité via la mise en place en 2005 du programme *Integrated Base Defense*, rebaptisé en 2007 *Integrated Defense*, fondé sur la participation de tous les personnels à la sécurité et de recueil du renseignement⁸⁷. Par ailleurs, la détection permet aux personnels de la base de se mettre à l'abri, le plus souvent grâce à une alarme sonore bien reconnaissable et à l'adoption de procédures réflexes. Les capteurs utilisent différents types de technologies et pans du spectre électromagnétique (infra-rouge, optique, acoustique, radar, sismiques, etc.). La France a ainsi développé en partenariat avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les États-Unis le radar trajectographique de contre-batterie *Cobra*, qui utilise un système de balayage électronique à antennes actives lui permettant de suivre des trajectoires en trois dimensions jusqu'à 30 kilomètres⁸⁸. À des fins de surveillance l'armée de Terre dispose également de radars BOR A 560 capables de détecter des cibles mobiles comme un individu (19 kilomètres) et un véhicule lourd à 40 kilomètres⁸⁹. Des moyens acoustiques comme le système de localisation de l'artillerie (SL2A), en dotation dans l'armée de

87. S.W. Caudill, A. M. Packard et R. M. Tembreull, « Defending the Joint Force » in W. Caudill, *Defending Air Bases in an Age of Insurgency*, op. cit., p. 2000 ; J. A. Milner, *Integrated Defense. Lessons Learned from Joint Base Balad*, Maxwell Air Force Base, Air Force Research Institute, 2012.

88. « Le radar de contre-batterie : COBRA », Base documentaire de l'artillerie, disponible sur : artillerie.asso.fr.

89. « BOR-A 550/560 », fiche technique disponible sur : www.thalesgroup.com.

Terre, peuvent détecter le départ des coups et alerter les personnels présents sur place.

Des systèmes de veille optronique ou infrarouge (SOPHIE, GA 10, aérostat) et des drones peuvent également compléter un dispositif de protection pour assurer les missions de sentinelles au-dessus des bases, à l'image du drone *Patroller* de Safran. En France, le défi PRODEF récemment organisé par l'Armée de l'air française et l'Agence de l'Innovation de Défense a mis en évidence la valeur ajoutée des drones de surveillance pour la protection des bases. Dans la même veine, des robots terrestres pourraient servir de sentinelles grâce à des capteurs embarqués assistés de programmes d'intelligence artificielle destinés à détecter les comportements suspects ou des matériaux dangereux (explosifs, armes, etc.).

Face aux tirs indirects de plus longue portée, telles que les roquettes dites « katioucha » – dont la portée est d'une vingtaine de kilomètres – les systèmes de défense active ont réalisé des progrès considérables. Par-delà les systèmes d'armes rapprochés déjà évoqués, l'expérience israélienne avec le système *Iron Dome* a démontré l'ampleur des possibilités en matière d'interception guidée. Lancé au lendemain de la guerre de 2006 contre le Hezbollah, au cours de laquelle l'État hébreu avait essuyé le tir de plus de 4 000 roquettes dans le nord du pays, le programme a été introduit en avril 2011. Fonctionnant sur un système d'alerte avancée multi-capteurs avec un traitement agile des données, l'*Iron Dome* se concentre sur les tirs susceptibles de frapper des zones habitées. Le cas échéant, il intercepte le projectile grâce à des missiles guidés qui détonent à proximité de leur cible. En novembre 2012, lors de l'opération *Piliers de défense* contre le Hamas à Gaza, le « dôme de fer » serait ainsi parvenu à détruire 85 % des quelque 421 roquettes Qassam qu'il a cherché à intercepter⁹⁰. Depuis, ce pourcentage n'a cessé de s'améliorer pour atteindre 95 % en novembre 2019, après l'élimination d'un haut responsable du Jihad islamique⁹¹.

L'argument principal contre les défenses actives telles qu'*Iron Dome* est d'ordre économique. À près de 100 000 dollars l'intercepteur, le coût de la protection d'un territoire ou d'une base risque de devenir rapidement prohibitif s'il est comparé au coût parfois modique de l'agression. Il faut cependant prendre en compte les avantages comparatifs de chacun, le déséquilibre des ressources étant de toute façon inhérente à une confrontation asymétrique. Le coût d'opportunité est par ailleurs une variable importante : alors qu'en 2006 le coût total des destructions liées aux

90. S.W. Caudill, A. M. Packard et R. M. Tembreull, *Defending Air Bases in an Age of Insurgency*, *op. cit.*, 306.

91. « Israel Strikes Islamic Jihad Positions Following Rockets Launched From Gaza After Cease-fire », *Haaretz*, 15 novembre 2019, article disponible sur : www.haaretz.com.

roquettes du Hezbollah atteignait 180 millions de dollars, il n'était que de 26 millions en 2014, pour un nombre à peu près équivalent de roquettes tirées par le Hamas. Le coût total des intercepteurs tirés – évalué à 70 millions de dollars – aurait ainsi démontré la relative « rentabilité » du système⁹².

Toujours à des portées moyennes, les drones constituent un genre nouveau de menaces. En janvier 2018 les systèmes de défense russes déployés en Syrie ont démontré leur efficacité dans la protection de leur base militaire de Hmeimim en neutralisant un essaim de 13 drones lancés par des factions islamistes rebelles. Si sept de ces drones ont été détruits par des missiles sol-air du système *Pantsir* S1, les autres auraient été neutralisés par des éléments de guerre électronique, ce qui démontre leur importance pour la protection des emprises. À plus long terme, ces systèmes ont vocation à être renforcés par le déploiement d'armes à énergie dirigée susceptibles d'aveugler des moyens d'observation adverses, voire d'endommager des plateformes légères.

La défense active des bases avancées face à des menaces dites de « haut du spectre », comme les missiles balistiques et les missiles de croisière renvoie à une gamme de solutions à la fois mieux connue et en même temps particulièrement onéreuse. Pour autant, cette menace elle-même n'est qu'à la portée d'un nombre restreint d'acteurs, bien qu'une forme de dissémination existe. Ainsi, les défenses actives se déclinent sous des formes plus ou moins ambitieuses selon la priorité donnée à ce domaine capacitaire au cours de la dernière décennie. Les architectures les plus exhaustives seraient sans doute multicouches, combinant moyens antiaériens, antimissile, et de guerre électronique spécialisés par mode opératoire, type de menaces, altitude et portée d'engagement. L'approche russe combinant S-400 (très longue portée), S-300 (longue portée), *Buk* (moyenne portée), *Pantsir/Tor* (courte portée) et guerre électronique contraste ainsi avec des dispositifs occidentaux plus faibles dans ce dernier volet et moins redondants, bien que non négligeables (*Patriot* PAC-2/3 et THAAD américains, SAMP/T européen).

Dans un contexte d'allongement des capacités de frappe, la performance des capteurs est évidemment un enjeu clé, impliquant de disposer un réseau d'alerte avancée capable d'identifier et de suivre une menace très en amont. Les perspectives d'avenir reposent notamment sur le fonctionnement en réseau des différentes couches de capteurs déployés au sol et déportés en altitude afin d'améliorer le traitement rapide des signaux de menace et d'en rendre possible l'interception, voire la préemption. Face

92. J. Nagel et J. Schanzer, « Assessing Israel's Iron Dome Missile Defense System », *Foundation for the Defense of Democracies*, 13 novembre 2019.

aux menaces les plus avancées, les défenses actives se heurteraient toutefois à des limites certaines ayant notamment trait au nombre d'intercepteurs déployés (il faut compter plusieurs millions de dollars par missile *Patriot PAC-3*) sur le théâtre et à leur capacité à intercepter des menaces sophistiquées, qu'elles soient balistiques ou non.

Là encore, toutefois, le coût élevé de ces systèmes de pointe n'épuise pas le sujet. Celui-ci se reflète d'abord dans le nombre limité de systèmes et d'effecteurs acquis par les forces, imposant par là même à ses propriétaires des arbitrages difficiles concernant les bases avancées faisant l'objet d'une protection et celles en étant dépourvues. Mais l'assaillant ferait lui aussi face à des dilemmes quant à l'allocation de capacités offensives dont le coût unitaire s'accroît également avec la portée, la précision et la sophistication. Enfin, face à des puissances régionales équipées de moyens de frappe à longue portée et en nombre conséquent, les moyens de défense active s'inscriraient dans une manœuvre d'ensemble recourant à l'envoi de signaux stratégiques destinés à décourager un adversaire de s'en prendre directement et massivement à ce type de cibles.

Le pari de la défense passive et de la résilience des infrastructures

Les mesures de défense passive incluent la sécurité physique du personnel et des installations, la défense cyber-électronique contre des attaques, et la défense anti-terroriste et anti-intrusion. Le durcissement des infrastructures constitue certainement la manière la plus directe de remédier au problème de la vulnérabilité des bases, notamment aériennes. Durcir les abris des aéronefs ou enterrer les stocks de carburant et de munitions permet ainsi de réduire les pertes occasionnées par une attaque. La défense passive représente en général d'importants investissements, qui supposent des garanties quant à la pérennité de la base militaire et en excluent les emprises temporaires. Ce sont probablement ces arguments qui ont présidé à l'implantation de la base américaine d'al-Udeid, construite au Qatar à la fin des années 1990 pour 1,4 milliard de dollars. Capable d'accueillir 120 aéronefs, cette dernière abrite l'*US Air Force Central Command* depuis 2002, et est située près d'un des plus importants stocks de matériel américain prépositionné dans le monde, le camp as-Saliyah⁹³.

Malgré son coût souvent élevé, le durcissement des infrastructures est un complément parfois nécessaire à la défense active. Face à une menace saturante mais relativement peu avancée, le durcissement peut s'avérer plus

93. K. E. Calder, *Embattled Garrisons*, op. cit., p. 30.

soutenable que l'interception, dont le coût peut devenir prohibitif et contribuer à prêter le flanc à des stratégies adverses visant l'épuisement des stocks de munitions (*depletion*). Le durcissement peut également avoir un avantage sur le plan politique : les dépenses liées aux défenses passives laissent par exemple moins de prise à un adversaire prompt à condamner le déploiement de systèmes d'armes à ses frontières. L'avantage pourrait être substantiel en vue de se prémunir contre des campagnes de pression diplomatique et de guerre de l'information ayant accompagné le déploiement de systèmes antimissiles américains en Europe (*Aegis Ashore*) et en Corée du Sud (THAAD, *cf. supra*).

Par ailleurs, la défense passive peut accroître la résilience d'une infrastructure sans nécessairement passer par un durcissement systématique. Une manière de remédier à ce problème peut ainsi consister à disposer de matériaux et d'infrastructures peu onéreuses mais facilement remplaçables en cas de destruction, et surtout à miser au maximum sur les capacités de reconstitution des capacités et de reconstruction rapide – typiquement des pistes d'atterrissage dans le cas des bases aériennes. En France, le 25^e régiment de génie de l'air s'est spécialisé dans cette mission.

Les alternatives aux bases avancées

Le renforcement des défenses actives et passives en vue d'améliorer la résilience des bases avancées dans un environnement opérationnel de plus en plus contraignant pourrait ne pas suffire à réduire l'ensemble des menaces. Si de tels efforts sont nécessaires pour pérenniser la capacité de projection de force à l'avenir, il importe également d'ouvrir des axes de réflexion aux alternatives, existantes ou à inventer, permettant de réduire la dépendance d'un dispositif expéditionnaire vis-à-vis de ses bases avancées.

Les concepts de bases mobiles

Face aux menaces posées par les capacités de déni d'accès, de nombreuses études réhabilitent les enseignements de la guerre froide et prônent la dispersion des forces, notamment aériennes, sur un nombre plus important de bases. En Europe de l'Est, le retour de la compétition avec la Russie conduit l'OTAN à envisager des solutions de *mobile basing* reposant sur une hiérarchisation en trois types de bases : celles disposant des moyens suffisants pour une défense ; celles dont la position ne paraît pas tenable et qu'il convient d'évacuer en cas de conflit ouvert ; et enfin des bases mobiles équipées d'échelons de ravitaillement avancés (*Forward Air Refueling Point*, FARP) sous forme de plots logistiques. Certes, cette solution n'est pas neuve puisqu'elle a régulièrement été employée en Afghanistan et de façon

plus générale dans les opérations spéciales où les FARP fournissent une allonge supplémentaire aux capacités d'aérocombat⁹⁴. La nouveauté réside aujourd'hui dans la mise en œuvre de ce type de dispositif au cours d'opérations de haute intensité, à partir d'un modèle de FARP utilisable par une aviation de chasse par exemple.

L'objectif visé est « le réarmement, le ravitaillement et la permutation des équipages dans des délais compris entre 90 minutes et 2 heures⁹⁵. » Cette solution pourrait alors permettre aux forces aériennes de s'appuyer sur un plus grand nombre de terrains d'aviation potentiels, notamment civils, et ainsi de compliquer grandement la manœuvre de ciblage et d'interdiction de l'adversaire. Une étude de la RAND Corporation estime ainsi à 163 terrains d'aviation, rien qu'en Asie Pacifique, susceptibles d'accueillir le déploiement par C-17 d'un FARP au profit de chasseurs F-22⁹⁶. Les auteurs soulignent cependant le coût très important en ressources humaines que suppose ce mode opératif. En effet, s'il faut prévoir environ 900 personnels de sécurité et 6 équipes de réparation pour une escadre concentrée sur une seule base, cette masse est à multiplier par le nombre d'aérodromes sur lesquels la manœuvre serait distribuée – 5 unités mobiliseraient ainsi 4 500 personnels de sécurité et 30 équipes de réparation⁹⁷.

Le modèle de base avancée expéditionnaire (*Expeditionary Advanced Base Operations*), développé conjointement par le Corps des Marines et l'*US Navy* vise quant à lui à placer de petits plots terrestres capables d'accueillir des capteurs de renseignement et de surveillance ainsi que des capacités d'interdiction comme des missiles sol-air ou antinavire et du matériel de guerre électronique ou encore du matériel de maintenance en avance de phase de projection, près des points stratégiques⁹⁸.

Projection métropolitaine

Face aux menaces ciblant les bases avancées, la tentation peut être forte d'effectuer un maximum d'opérations depuis une métropole sanctuarisée par la dissuasion nucléaire, ou depuis la mer. Les moyens aériens et maritimes peuvent en effet constituer une réponse à la vulnérabilité des bases terrestres. La généralisation du ravitaillement en vol depuis les années

94. R. D. Davis, « Forward Arming and Refueling Points for Fighter Aircrafts. Power Projection in Anti-access Environment », *Air & Space Power Journal*, octobre 2014.

95. *Ibid.*, p. 6.

96. *Ibid.*, p. 15.

97. M. Priebe, A. Vick, J. L. Heim, et M. L. Smith, *Distributed Operations in a Contested Environment*, *op. cit.*, p. 43.

98. B. O'Rourke, « Expeditionary Advanced Base Operations », *Proceedings*, vol. 14, n° 11, novembre 2019, p. 401.

1970 ouvre elle aussi de nouvelles possibilités. Ainsi, lors de l'opération *Hamilton* en avril 2018 contre les installations chimiques du régime syrien, les ravitailleurs C-135 des Forces Aériennes Stratégiques ont permis aux avions français (5 *Rafale*, 4 *Mirage 2000*) de réaliser le raid depuis la métropole en toute autonomie.

À l'avenir, cette capacité devrait être étoffée par l'arrivée d'une nouvelle génération d'avions ravitailleurs (A330 MRTT « Phénix ») et la montée en puissance de flotte d'avions A400M de transport stratégique. Dès 2023, l'armée de l'Air entend ainsi disposer de la capacité de projeter 20 avions de combat à 20 000 kilomètres en 48 heures⁹⁹. S'il est bien adapté à des opérations de coercition, en coalition et contre un adversaire de rang inférieur, cet horizon capacitaire présente néanmoins des limites pour des déploiements de plus grande envergure ou requérant de longues durées.

Tableau n°2 : Coût d'acheminement d'une tonne de fret militaire vers les bases militaires françaises

Vecteurs	Destination	Coût/tonne de fret
Voie aérienne militaire (A400M)	N'Djamena	5 750 euros
	Bangui	7 000 euros
Affrètement aérien (AN124)	N'Djamena	4 200 euros
	Bangui	4 900 euros
Voie maritime et moyens terrestres	N'Djamena	620 euros
	Bangui	600 euros

Source : N. BAYS et N. DHUICQ, Rapport d'information en conclusion des travaux d'une mission d'information sur la filière munitions, Paris, Assemblée Nationale, p. 53.

De fait, la projection métropolitaine convient mal aux campagnes de longue haleine, ne serait-ce que par ses coûts logistiques, *a fortiori* s'ils s'effectuent par la seule voie aérienne. Bien qu'il offre une voie d'action rapide et une fulgurance précieuse dans certains contextes, le coût de transport par moyens aériens reste largement supérieur aux voies maritimes et terrestres.

99. Audition du Général Bruno Maigret, commandant des forces aériennes stratégiques, Paris, Assemblée Nationale, Commission de la Défense et des forces armées, 12 juin 2019, p. 10.

Le potentiel du « sea basing »

Tant pour parer aux dangers de l'intervention terrestre que pour multiplier les options d'accès, le débat stratégique américain a fait émerger depuis le début des années 2000 les options de « bases en mer¹⁰⁰. » Ce concept renvoie à un ensemble de capacités allant des ports artificiels aux groupes aéronavals en passant par les navires ravitailleurs et les bâtiments de projection en vue de se substituer partiellement ou totalement à l'empreinte logistique au sol. Le « *Sea Basing* » permettrait d'assurer une présence permanente et mobile, capable d'adopter relativement rapidement une position géographique optimale en fonction de la menace – si tant est que celle-ci soit à proximité d'une façade maritime. En outre, les bases navales permettraient de s'affranchir des contraintes politiques liées aux pays hôtes. Dans un contexte où la possession d'emprises terrestres serait compliquée par des jeux alliances, des moyens navals de projection de force permettraient d'assurer une capacité d'intervention autonome.

Parmi les solutions proposées, des solutions spécifiques ont notamment été imaginées par la RAND Corporation dans les années 1990, qui avait mis en avant un concept de Base Flottante Mobile¹⁰¹. Comme souvent, les modèles alternatifs explorés aux États-Unis répondent à des besoins opérationnels et stratégiques ainsi qu'à des moyens financiers et technologiques sans commune mesure avec ceux de la France. Une forme de « *Sea Basing* » à la française existe pourtant d'ores et déjà à travers la mise en œuvre du groupe aéronaval constitué autour du porte-avions nucléaire *Charles De Gaulle* et des trois porte-hélicoptères d'assaut de classe *Mistral*. Capable d'employer son groupe aérien embarqué en autonomie pour conduire des raids dans la profondeur comme des missions de renseignement, de surveillance et de défense aérienne, le groupe aéronaval forme un complément précieux aux bases aériennes de théâtre et pourrait même en constituer une alternative temporaire dans les scénarios les plus défavorables.

Dans la plupart des cas, le « *Sea Basing* » n'affranchirait pas les armées de l'usage des bases, du fait de contraintes techniques limitant le personnel et le nombre de sorties aériennes. Comme le souligne Hervé Coutau-Bégarie, les marines modernes sont « une composante d'un ensemble complexe qui se situe autant à terre que sur mer¹⁰². » Alors qu'auparavant les flottes évoluaient généralement hors d'atteinte des capacités terrestres, l'invention de l'avion, des missiles et plus récemment l'émergence de capacités de

100. R. Work, « Thinking about Seabasing: All Ahead, Slow », CSBA, 2006.

101. C. Bowie, *The Anti-Access Threat and Theater Air Bases*, Washington, Center for Strategic and Budgetary Assessments, 2002, p. 60.

102. H. Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, op. cit., p. 618.

frappe à longue portée et de guerre cybernétique renforcent considérablement l'interdépendance entre les milieux et la nécessité de s'inscrire dans une approche multidomaines.

Aussi innovantes et imaginatives que puissent être les alternatives aux bases avancées terrestres, force est de constater qu'il n'existe à ce jour aucune solution de remplacement intégrale pour garantir dans les années et décennies à venir la pérennité des capacités d'intervention, de projection de force et de puissance. La réponse stratégique aux défis grandissants du déni d'accès et de l'interdiction de zone ne pourra donc venir que de l'adoption d'un large éventail de capacités, passant par l'acquisition de systèmes de défense active, l'investissement dans les infrastructures en vue d'une résilience accrue, mais aussi par l'adaptation de la posture en faveur d'une approche plus agile vis-à-vis de l'empreinte au sol.

Conclusion

Les bases avancées sont les têtes de pont d'une puissance en projection. Souvent décriées en raison des origines impériales qui furent parfois les leurs, les implantations de forces étrangères au sein d'États souverains doivent aujourd'hui pouvoir incarner un intérêt mutuel pour les utilisateurs et les pays-hôtes. Dans un monde en proie à un phénomène indéniable de repli sur soi et de renforcement des intérêts nationaux – mouvement qui semble en passe d'être accéléré par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 – le maintien d'un réseau de bases militaire à l'étranger implique de relever de nombreux défis structurels.

Mais les évolutions géopolitiques ne sont pas les seules à remettre en cause la pérennité des systèmes de base à l'étranger. L'adoption de plus en plus fréquente de stratégies de déni d'accès et d'interdiction de zone sur les théâtres d'opérations semble chaque jour rendue plus aisée par la dissémination de capacités de frappes de précision. Si cette évolution n'est pas inéluctable, les puissances à vocation expéditionnaires telles que la France doivent dès aujourd'hui anticiper l'inflation des coûts de protection nécessaire à la pérennisation de ces dispositifs.

Une grande variété d'options existe aujourd'hui, allant des systèmes de défense active à l'adoption de schémas tactiques et opératifs innovants permettant de réduire la dépendance aux bases terrestres. En dépit de l'allongement des moyens de transport aériens stratégiques ou navals, il semble toutefois peu probable qu'une force expéditionnaire puisse à moyen terme se passer d'un solide réseau de bases avancées. Par ailleurs, la dimension éminemment géopolitique des bases implique l'adoption d'une manœuvre globale en vue de la préservation d'un tel dispositif. Seule une diplomatie active et agile – non seulement sur le plan des questions de sécurité, mais aussi sur les enjeux de développement et de partenariats économiques – pourra venir soutenir l'adoption de mesures de nature capacitaire en vue d'assurer l'avenir de la projection de forces.



Institut français
des relations
internationales